

PASS SANITAIRE : LE VACCIN NOUS PROTÈGE ET PROTÈGE LE RUGBY



SUITE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES, LE PASS SANITAIRE EST DÉSORMAIS REQUIS POUR ENTRER DANS L'ENCEINTE DU CLUB







Pour accéder à l'établissement ou l'évènement, présentation du pass sanitaire sur papier ou sous format numérique et contrôle du pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

À QUI S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE DANS MON CLUB?

Public	Pass sanitaire obligatoire
Mineurs de – 12 ans	
Mineurs de 12 à 17 ans	À compter du 30 septembre 2021
Majeurs	
Les intervenants*	

^{*} L'intervenant est une personne dont la présence est indispensable pour assurer l'organisation de l'évènement.

Cette qualité d'intervenant s'apprécie donc strictement, à l'occasion de chaque évènement.

Dans l'immédiat, la FFR recommande à ses clubs membres de considérer qu'il ne peut s'agir que de leurs salariés et bénévoles exerçant les fonctions suivantes :

- Dirigeant intervenant à l'occasion d'une rencontre,
- → Educateur intervenant à l'occasion d'une séance d'entrainement.

La FFR reste néanmoins en lien très étroit avec les pouvoirs publics afin de mieux cerner les contours de cette notion d'intervenant.